

Publié le 04/05/2026

Pôle expropriations publiques
et installations classées

Chambéry, le **17 AVR. 2025**

**Arrêté de cessibilité SCPP n°7-2025
Projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac »
sur la commune de La Motte-Servolex**

Le préfet de la Savoie
*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques*

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 131-1 à R. 132-4 ;

VU la délibération du 12 avril 2024 du syndicat mixte Chambéry Grand Lac Économie (CGLE) sollicitant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry, conjointe à une enquête parcellaire, pour la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac », au profit de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS), son concessionnaire ;

VU l'arrêté préfectoral SCPP n°26-2024 du 16 mai 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry, conjointe à une enquête parcellaire, relative au projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac » sur la commune de La Motte-Servolex ;

VU l'arrêté préfectoral SCPP n°1-2025 du 22 janvier 2025 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac » sur la commune de la Motte-Servolex et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry sur la commune de La Motte-Servolex ;

VU les plans et états parcellaires des propriétés dont la cession est nécessaire à l'exécution du projet visé ci-dessus ;

VU la notification aux propriétaires par exploit d'huissier de justice du dépôt des dossiers d'enquête parcellaire à la mairie de La Motte-Servolex ;

VU les pièces du dossier constatant que l'avis d'enquête a été régulièrement publié et inséré dans les journaux « Le Dauphiné libéré » et « La Vie Nouvelle », et affiché en mairie de La Motte-Servolex ;

VU le dossier et le registre d'enquête qui sont restés en dépôt en mairie de La Motte-Servolex pendant toute la durée de l'enquête ;

VU l'avis de la commissaire enquêtrice du 30 août 2024 ;

VU la délibération du conseil syndical de CGLE du 18 décembre 2024 annulant la délibération du 25 septembre 2024, répondant aux réserves et recommandations de Madame la commissaire enquêtrice, valant déclaration de projet, précisant les motifs et considérations qui justifient l'intérêt général de l'opération projetée et sollicitant la déclaration d'utilité publique de l'opération ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Sont déclarées cessibles au profit de la Société Publique Locale de la Savoie les parcelles désignées aux états et plans parcellaires ci-annexés, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac » sur la commune de la Motte-Servolex.

ARTICLE 2 : Les personnes expropriées disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente décision pour présenter un éventuel recours :

- auprès du tribunal administratif de Grenoble, par voie postale à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – Boîte postale 1135 – 38022 Grenoble Cedex,

- ou par voie dématérialisée par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Madame la présidente de CGLE, Monsieur le président de la SPLS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame la directrice départementale des territoires et à Madame la commissaire enquêtrice.

Le préfet,

François RAVIE



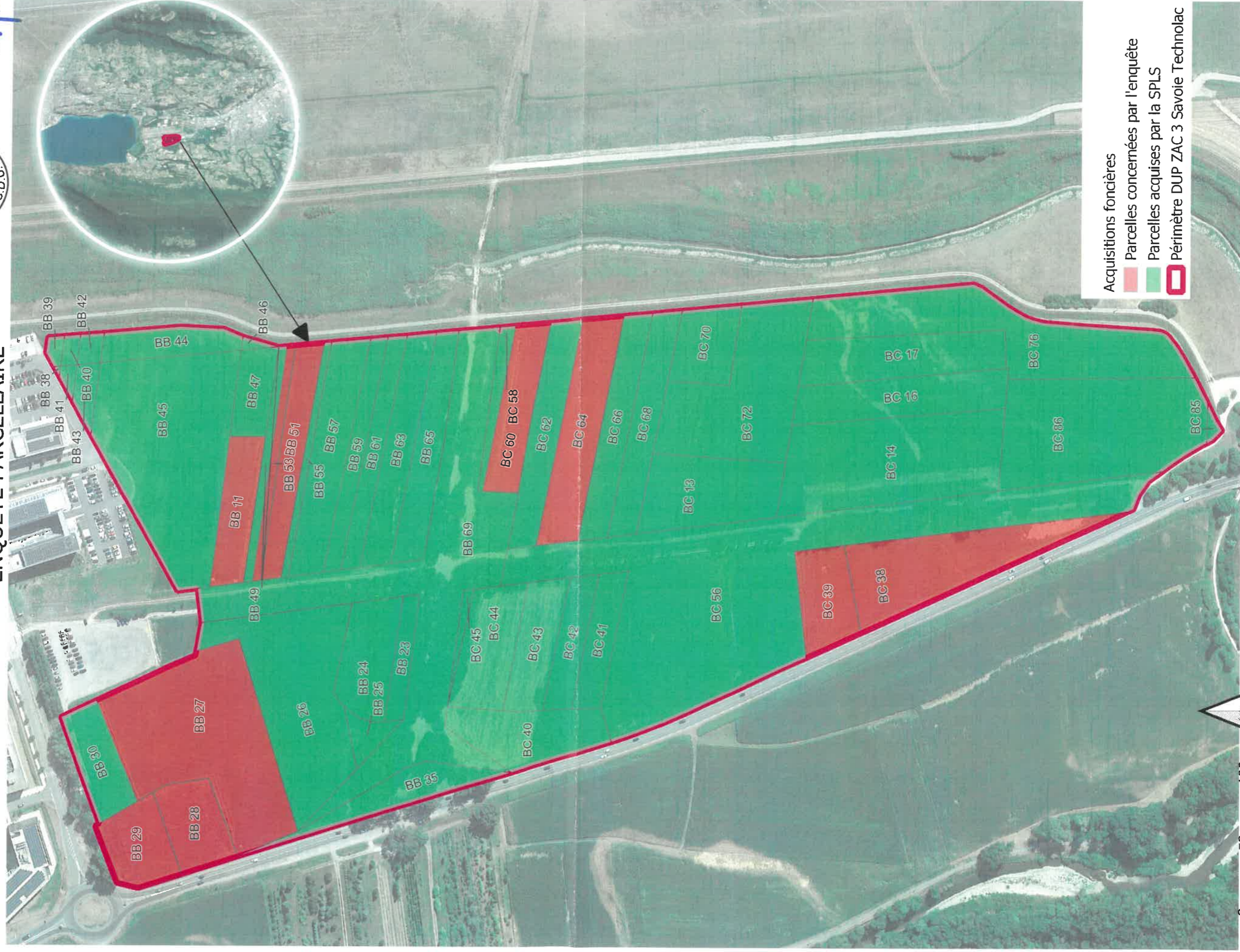
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE

Projet de création de la ZAC "SAVOIE TECHNOLOGIC ZAC 3"
sur la commune de La-Motte-Servolex

PREFECTURE DE LA SAVOIE
Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
du 17 AVR. 2015
Le PREFET



PLAN PARCELLAIRE ENQUÊTE PARCELLAIRE



Acquisitions foncières

Parcelles concernées par l'enquête

Parcelles acquises par la SPLS

Périmètre DUP ZAC 3 Savoie Technolac